

Tableau indicatif des acteurs de la mise en œuvre des décrets LEMA, de leurs objectifs et de leurs actions

Acteurs	Objectifs	Actions	Outils
CTR	> Coordonner la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> > Forme et informe les présidents des CD > Forme et informe les référents en coopération avec les CD > Informe le référent régional sports de nature et les agents des DDCS concernés de sa démarche > Valide la liste départementale des parcours fréquentés à partir des listes fournies par les CD. Il vérifie la cohérence interdépartementale et procède aux ajustements nécessaires. Il s'assure du respect des délais. > Transmet au siège la liste départementale des parcours fréquentés (validée par le CD) > Vérifie les fiches d'analyse des ouvrages et valide les fiches de préconisations des aménagements et de la signalisation > Transmet au siège les fiches d'analyse et de préconisations > Constitue le dossier des préconisations d'aménagement et de signalisation par cours d'eau > Prend RDV avec les services administratifs concernés de la préfecture et remet le dossier accompagné par le Président du CD. Il s'assure de la présence d'un agent de la DDCS à cette réunion > Se positionne comme l'interlocuteur privilégié en vue d'être associé aux travaux des services relatifs à la mise en œuvre des décrets 	<ul style="list-style-type: none"> > Fiche analyse ouvrage > Fiche préconisations > Fiche analyse ouvrage > Fiche préconisations > Dossier préconisation type > Dossier des préconisations d'aménagements et de signalisation > Tableau d'aide à la rédaction des propositions d'aménagement et de signalisation
CRCK	<ul style="list-style-type: none"> > Soutien de l'action du CTR > Encourage les CDCK à s'investir dans cette mission 	<ul style="list-style-type: none"> > Anime le réseau des CDCK > Recherche des ressources pour financer les dépenses engendrées par la démarche (partenaires institutionnels régionaux,...) 	
CDCK		<ul style="list-style-type: none"> > Recherche et désigne des référents > Mobilise les structures CKDA > Recherche des financements auprès de ses partenaires institutionnels > Elabore la liste départementale des parcours fréquentés à partir des propositions des référents > Valide le dossier des préconisations et accompagne le CTR pour remise du dossier en réunion avec les services préfectoraux concernés 	
Référents		<ul style="list-style-type: none"> > Consulte les structures CKDA pour déterminer les parcours fréquentés. > Elabore la liste des parcours fréquentés et la transmet au CD > Renseigne la fiche d'analyse et la fiche de préconisations pour chacun des ouvrages présents sur la liste des parcours fréquentés validée > Transmet les fiches d'analyse et les fiches de préconisations au CTR 	<ul style="list-style-type: none"> > Courrier type à adresser aux structures CKDA > Fiche d'analyse des ouvrages > Fiche préconisations
Structures CKDA (associatives, marchandes,...)	> Améliorer la sécurité sur leurs sites de pratique	<ul style="list-style-type: none"> > Proposent aux référents les parcours de rivière fréquentés > Apportent leurs connaissances du site aux référents 	
FFCK	> Coordonner la mise en œuvre au niveau national dans l'esprit des décrets	<ul style="list-style-type: none"> > élaboration de la démarche > formation, information > création d'une base de données CK compatible avec le ROE > retour d'informations auprès des CTR > échanges avec les ministères (MS et MEDDTL) et l'ONEMA 	<ul style="list-style-type: none"> base de données ROE plateforme à usage interne